



## Taxe habitation à une adresse inconnue

Par **Nawoul**, le **12/09/2017** à **23:46**

Bonjour,

Mon mari a reçu il y a quelques temps une taxe d'habitation à payer de 2013 d'un appartement où il n'a jamais résidé à son nom et celui de son ex avec qui il est resté 2 mois. En effet en 2013 ( marié que depuis decembre 2015) nous nous étions séparés 5 mois environ mais il a toujours habité chez moi où il déclarait ses impôts ( bail à mon nom ) et nous partagions la taxe d'habitation.

Après un RDV avec un conseiller nous avons fait un courrier AR avec tous les justificatifs prouvant qu'il habitait à mon domicile et que tous était en règles nous venons de recevoir un refus et ils demandent de payer quand même.

Quel recours avons-nous, devons nous porter plainte contre cette femme en attendant le prochain rdv avec les impots.

Merci d'avance

Par **morobar**, le **13/09/2017** à **08:31**

Bonjour,

[citation]devons nous porter plainte contre cette femme [/citation]

Quelle femme ?

Si le contrôleur rejette la réclamation, c'est qu'il est en possession d'un dossier prouvant la domiciliation de votre conjoint/compagnon à l'adresse en question au 1er janvier de l'adresse considérée.